

## Révision de la numérotation des règlements

Veillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le [http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm).

---

---

# *Rapport d'analyse environnementale*

**Projet de réfection en urgence de l'enrochement  
du parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau  
par la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada  
et la Ville de Baie-Comeau**

**Dossier 3216-02-010**

**Le 4 août 2006**

---

---



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### **Du Service des projets en milieu hydrique :**

Chargée de projet : Madame Annick Michaud, biologiste, M. Sc. de l'eau

Analyste : Monsieur François Delaître, biologiste, M.Env.

Supervision administrative : Monsieur Gilles Brunet, chef de service

Révision de textes et éditique : Madame Gaétane Forgues, secrétaire



## SOMMAIRE

L'énrochement situé en aval du parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau a été sévèrement endommagé à plusieurs endroits lors des périodes de grandes tempêtes survenues sur la Côte-Nord au cours de l'automne 2005 et plus particulièrement lors du passage d'un ouragan en décembre 2005.

À la suite de ces événements, il a été convenu que la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et la Ville de Baie-Comeau seraient les maîtres d'œuvre de l'ensemble des travaux de réparation de l'énrochement. Dans une lettre datée du 31 juillet 2006, ceux-ci ont demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que les travaux d'urgence prévus soient soustraits de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un certificat d'autorisation leur soit délivré conformément aux dispositions prévues à l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les travaux prévus consistent principalement en la réparation et l'amélioration de l'énrochement de cette protection de berges le long du parc des Pionniers et de la route maritime avant les prochaines tempêtes automnales pour contenir adéquatement le dépôt de résidus de fabrique et pour protéger les infrastructures du parc des Pionniers appartenant à la Ville de Baie-Comeau. Compte tenu de l'ampleur des bris à l'énrochement et vu la proximité des infrastructures existantes, des travaux de réparation sont nécessaires à court terme si l'on veut éviter que l'énrochement soit davantage endommagé. Le projet comprend des travaux à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans de la Baie des Anglais dans le fleuve Saint-Laurent sur une longueur d'environ 800 mètres.

Les principaux enjeux de ce projet sont le maintien de l'intégrité du site de dépôt des résidus de fabrique ainsi que des services de la Ville de Baie-Comeau. À ceux-ci s'ajoute la protection de la faune et de ses habitats qui pourrait se retrouver à l'intérieur du site du projet ou dans la zone influencée par les travaux. Les ouvrages proposés devraient permettre d'assurer la protection du site de dépôt des résidus de fabrique et les services de la Ville de Baie-Comeau. Aucun impact négatif n'est appréhendé sur la faune et ses habitats.

Par conséquent, il est recommandé que le projet soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et de la Ville de Baie-Comeau afin de réaliser les travaux de réfection en urgence de l'énrochement du parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Équipe de travail .....</b>	<b>i</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>iii</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>vii</b>
<b>Liste des annexes .....</b>	<b>viii</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Le projet .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Justification du projet .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Analyse environnementale .....</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>6</b>
<b>Références.....</b>	<b>7</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>8</b>



## LISTE DES FIGURES

<b>FIGURE 1 : VUE AÉRIENNE DU SECTEUR DU PARC DES PIONNIERS À BAIE-COMEAU .....</b>	<b>3</b>
---	----------

## **LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1.</b> PHOTOGRAPHIE DES SITES OÙ DES INTERVENTIONS D'URGENCE SONT NÉCESSAIRE – ENROCHEMENT DU PARC DES PIONNIERS.....	8
<b>ANNEXE 2.</b> LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE, DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX CONSULTÉS.....	10
<b>ANNEXE 3.</b> CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET .....	11

## INTRODUCTION

L'enrochement situé en aval du parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau a été construit au début des années 1980 et sert à contenir le dépôt de résidus de fabrication de la Donohue (aujourd'hui la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada), ainsi qu'à protéger diverses infrastructures existantes appartenant à la Ville de Baie-Comeau (pergolas, conduites de refoulement et d'aqueduc, conduites d'égouts sanitaires, piste cyclable).

Cet enrochement a été sévèrement endommagé à plusieurs endroits lors des périodes de grandes tempêtes survenues sur la Côte-Nord au cours de l'automne 2005 (ouragans Emily, Katrina, Rita, Wilma, etc.), en plus de subir les effets des hautes marées et principalement celle de décembre 2005. À ce moment, une combinaison de facteurs a fait en sorte que l'eau, lors de franchissements violents de l'enrochement, a déstabilisé le matériel situé à l'arrière de l'enrochement, ce qui a eu comme conséquence de faire baisser la crête de 4,4 mètres à 2,6 mètres. De ce fait, le matériel de remplissage du parc des Pionniers sera rapidement emporté par les prochaines tempêtes et la dégradation observée se poursuivra à un rythme accéléré si rien n'est fait avant les tempêtes automnales. Les photographies présentées à l'annexe 1 permettent de visualiser l'ampleur de la situation le long de l'enrochement.

La Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et la Ville de Baie-Comeau ont donc acheminé une demande auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin que les travaux urgents de creusage et de remblayage, planifiés à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans sur une longueur de 800 mètres, puissent être réalisés le plus rapidement possible.

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) présente les modalités générales de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le projet de réfection en urgence de l'enrochement dans le parc des Pionniers est assujéti à cette procédure en vertu du paragraphe *b* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9), puisqu'il concerne :

« tout programme ou projet de dragage, creusage, remplissage, redressement ou remblayage à quelque fin que ce soit dans un cours d'eau visé à l'annexe A (du Règlement) ou dans un lac, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans, sur une distance de 300 mètres ou plus ou sur une superficie de 5 000 mètres carrés ou plus, ... »

Toutefois, ce projet a fait l'objet d'une demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de la part des initiateurs du projet, tel que le permet l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de réfection en urgence de l'enrochement dans le parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau par la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et la Ville de Baie-Comeau.

Sur la base des informations fournies par les initiateurs du projet, l'analyse effectuée par les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du gouvernement (voir l'annexe 2 pour la liste des unités du MDDEP et le ministère consultés) permet d'établir, à la lumière de la raison d'être du projet, l'urgence de la situation, l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 3.

## 1. LE PROJET

L'enrochement situé en aval du parc des Pionniers situé dans la baie Comeau sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau a été construit au début des années 1980 et sert à contenir le dépôt de résidus de fabrique de la Donohue (aujourd'hui la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada). Ces résidus de fabrique étaient principalement des débris ligneux et plus particulièrement des écorces produits par la papetière. Suite au confinement de ces résidus, le terrain a été gazonné et la Ville de Baie-Comeau y a installé diverses infrastructures permettant aux gens de profiter de la vue sur le fleuve Saint-Laurent (pergolas, piste cyclable) ainsi que diverses conduites desservant les quartiers environnants (conduites de refoulement et d'aqueduc, conduites d'égouts sanitaires).

Les bris de l'enrochement du parc des Pionniers ont été constatés suite aux événements exceptionnels du 3 décembre 2005 qui ont été caractérisés par une forte tempête combinée à un niveau d'eau très élevé. Les bris de l'enrochement sont surtout évidents en tête de la protection de berges. Ceci tendrait à indiquer une hauteur de crête insuffisante qui permettrait du franchissement lors de fortes tempêtes se produisant lors d'épisodes de haut niveau d'eau. De nombreuses pierres de carapace visiblement trop petites ont été déplacées par les vagues et la glace. Il est probable que les plus grosses vagues qui atteignent le site sont assez fortes pour déplacer une bonne partie des pierres de carapace observées et de nombreux déplacements sont le fait d'un départ de matériel trop fin. Les vagues ont joué un rôle important dans la destruction de la crête des enrochements. Il semble que le franchissement est venu chercher le matériel en crête, ce qui a déstabilisé progressivement les pierres de carapace, a réduit son élévation et a permis à encore plus de vagues de franchir l'enrochement.

Une inspection des lieux a été effectuée par le Groupe-Conseil TDA ainsi que par les Consultants Ropars inc. pour le compte de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et la Ville de Baie-Comeau. Le rapport produit par ces firmes conclut que :

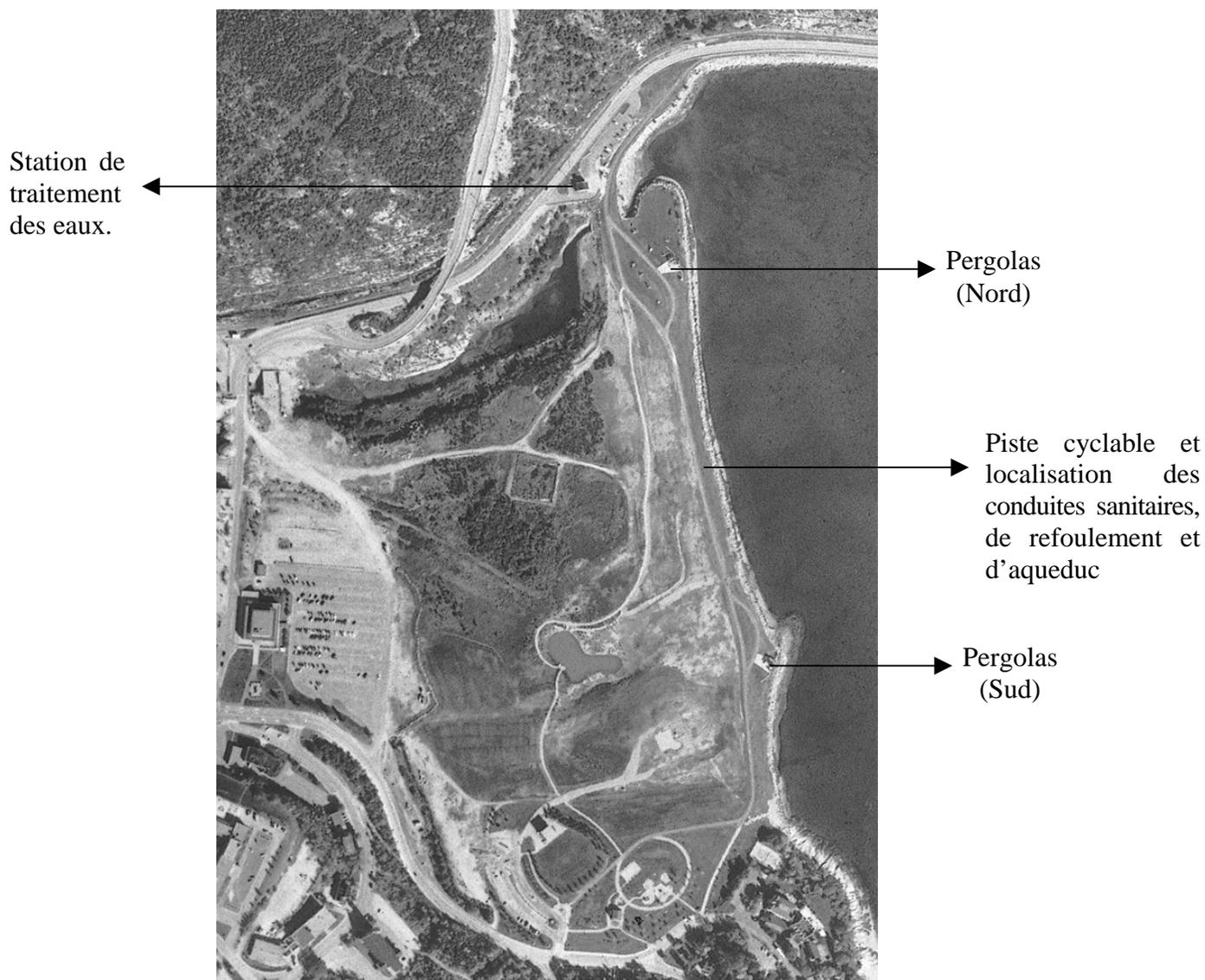
*Il est donc urgent de réparer cette protection de berges le long du parc des Pionniers et de la route maritime avant les prochaines tempêtes automnales pour contenir adéquatement le dépôt de résidus de fabrique et pour protéger les infrastructures du parc des Pionniers appartenant à la Ville de Baie-Comeau.*

Un renforcement de l'enrochement et le relèvement de la crête sont proposés tout en conservant, dans la mesure du possible, l'emprise de l'enrochement actuel.

Les travaux de réparation de l'enrochement ont une longueur totale de 800 mètres et s'effectueront de la manière suivante :

- l'installation d'une membrane géotextile entre le terrain existant et la pierre filtre;
- le dépôt de la pierre de carapace sur la pierre filtre. La pierre constituant l'énrochement existant sera récupérée comme pierre filtre et pierre de carapace;
- la restauration des portions de chemins traversant le parc ainsi que les surfaces adjacentes qui pourraient être affectées par la circulation de la machinerie et des camions.

**FIGURE 1 : VUE AÉRIENNE DU SECTEUR DU PARC DES PIONNIERS À BAIE-COMEAU**



## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Sans la réalisation du projet, il y a de forts risques de bris de la digue de retenue de l'ancien site d'enfouissement des déchets de fabrique, ce qui aurait pour conséquence de libérer ces déchets dans l'environnement marin. De plus, le bris de la digue de retenue pourrait entraîner l'interruption des services publics (conduites de refoulement et d'aqueduc, conduites d'égouts sanitaires) pour la Ville de Baie-Comeau et par conséquent des impacts sur l'environnement et sur la sécurité.

Ainsi, considérant la nécessité d'agir rapidement afin de protéger l'intégrité des services de la Ville de Baie-Comeau ainsi que le site de dépôt des résidus de fabrique, il est justifié d'autoriser les travaux en urgence en soustrayant le projet de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et de la Ville de Baie-Comeau à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, en accord avec ce que l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule. En effet, le 4<sup>e</sup> alinéa de cet article autorise le gouvernement ou un comité de ministres à soustraire un projet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, dans le cas où la réalisation du projet est requise afin de réparer ou de prévenir des dommages causés par une catastrophe réelle ou appréhendée.

## 3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

### *Site de dépôts des résidus de fabrique*

L'enrochement du parc des Pionniers a été construit en 1982 pour contenir le site de dépôts de résidus de fabrique (principalement des écorces) afin d'éviter que les écorces ne soient emportées par les fortes marées. Le site en amont de l'enrochement a été utilisé depuis la construction de l'usine, en 1937, jusqu'à la mise en service du nouveau site d'enfouissement en 1993.

Il est urgent sur le point de vue environnemental de procéder rapidement aux travaux de consolidation et de réparation de l'enrochement pour éviter un bris de l'enrochement et, conséquemment, une contamination du milieu marin par des résidus de fabrique qui seront emportés par les vagues.

Selon le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), le concept proposé est acceptable et nécessaire pour assurer la protection des berges dans ce secteur. À ce stade-ci, les plans et devis définitifs, qui seront transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avec la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux, ne sont pas encore tout à fait complétés. À cette étape, le CEHQ demeurera associé au dossier afin d'analyser et valider les plans et devis qui seront déposés.

### *Services de la ville de Baie-Comeau*

La Ville de Baie-Comeau a procédé à des travaux majeurs du réseau d'aqueduc et d'égouts au cours des années 1995 et 1996. Une nouvelle station de pompage est installée du côté nord du parc des Pionniers. Les conduites sanitaires de plusieurs quartiers sont drainées vers la station de pompage pour ensuite être acheminées vers le système de traitement des eaux, via le tracé en amont de

l'encrochement du parc des Pionniers. Dans le cadre de ce projet, les conduites d'aqueduc, de drainage sanitaire et de refoulement ont été installées dans le remblai en amont de l'encrochement.

Les bris de l'encrochement du parc des Pionniers ont un impact significatif sur la protection des conduites souterraines. La digue sert de protection des conduites souterraines, lesquelles sont importantes pour assurer le maintien des services d'aqueduc, d'égout sanitaire, de refoulement des eaux sanitaires et d'égout pluvial.

Le service d'aqueduc alimente plusieurs infrastructures majeures à connotation économique ainsi qu'environ 8 000 personnes. Le réseau d'aqueduc sert également de service de protection contre les incendies surtout que plusieurs installations représentent un très haut potentiel de risques d'incendie tels que l'entrepôt de papier de l'entrepreneur Transport TBC ainsi que les réservoirs d'huile des compagnies pétrolières Esso & Shell. Plusieurs sections de conduites sont déchaussées, ce qui les rend vulnérables au gel et, par conséquent, augmente le potentiel d'interruption de tous les services suite au bris des conduites.

Selon le CEHQ, le concept proposé est acceptable et nécessaire pour assurer la protection des berges dans ce secteur. À ce stade-ci, les plans et devis définitifs, qui seront transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avec la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux, ne sont pas encore tout à fait complétés. À cette étape, le CEHQ demeurera associé au dossier afin d'analyser et valider les plans et devis qui seront déposés.

### ***La faune et ses habitats***

La faune et ses habitats ne constituent pas un enjeu dans le cadre de ce projet puisque la réparation de l'encrochement se fera à partir du milieu terrestre et à partir de chemins existants. De plus, cet encrochement est situé dans un habitat instable où la végétation et la faune sont pratiquement absentes. En effet, la faune invertébrée benthique de la zone intertidale y est peu diversifiée et peu abondante, les faibles concentrations de myes étant localisées plus au sud. La baie Comeau n'est pas non plus connue pour présenter des concentrations d'espèces de poissons.

Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le secteur à l'étude ne constitue pas un milieu sensible à l'égard des populations fauniques.

### ***Programme de surveillance et de suivi***

Une surveillance environnementale sera exercée pendant toute la phase de construction du projet, soit de la mobilisation du chantier jusqu'à la restauration des aires de travail. Elle consistera à assurer le respect des engagements et des obligations des initiateurs en matière de protection de l'environnement (la réalisation des travaux d'encrochement se feront mécaniquement à l'aide d'une pelle hydraulique, et ce, à partir d'une route dans le parc des Pionniers, restauration des portions de chemin qui ne seront pas conservées, les matériaux utilisés seront exempts de particules fines et de contaminants, etc.).

Le programme de suivi proposé porte premièrement sur la reprise de la végétation sur les sites restaurés à la fin des travaux. Ainsi, une visite de terrain devra être effectuée à deux reprises, soit durant l'année suivant la fin de la construction du projet et deux ans plus tard tel que proposé par les initiateurs du projet. Ces visites auront lieu au mois d'août ou septembre afin de pouvoir compter sur un développement maximal des végétaux. Le deuxième point proposé porte sur la stabilité

des ouvrages. Ainsi, une inspection complète sera effectuée le long du secteur d'intervention durant l'été suivant le premier hiver de construction. Il importe de constater la résistance, la stabilité et l'efficacité des ouvrages après une saison hivernale complète.

## **CONCLUSION**

L'analyse environnementale du projet de réfection en urgence de l'enrochement du parc des Pionniers sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau a été effectuée à partir des commentaires reçus par le biais d'une consultation intra et interministérielle. L'examen des documents fournis par les initiateurs du projet et des avis des experts permet de conclure que le projet est justifié puisqu'il va permettre de corriger une situation actuellement à haut risque pour le milieu marin, les biens et les personnes. En outre, les mesures d'atténuation qui y sont proposées rendent le projet acceptable sur le plan environnemental.

Par conséquent, il est recommandé que le projet visant les travaux détaillés dans les sections suivantes soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un certificat d'autorisation leur soit délivré en faveur de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada et la Ville de Baie-Comeau à cet effet.

*Original signé par*

Annick Michaud  
Biologiste, M. Sc. de l'eau  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique

## RÉFÉRENCES

Lettre de M. Gilles Mazerolle, de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada, division Baie-Comeau, à M. Jacques Dupont, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 31 juillet 2006, concernant la demande en vertu de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement, 3 p. et 4 annexes.

## ANNEXES

### ANNEXE 1. PHOTOGRAPHIE DES SITES OÙ DES INTERVENTIONS D'URGENCE SONT NÉCESSAIRES – ENROCHEMENT DU PARC DES PIONNIERS



**Photo 1 :** Vue de l'érosion du secteur nord du parc des Pionniers et proximité de la piste cyclable sous laquelle se situent les conduites de services publics de la Villes de Baie-Comeau



**Photo 2 :** Vue des bris de conduites d'égouts pluviaux appartenant à la Ville de Baie-Comeau



**Photo 3 :** Érosion du sol le long de la promenade et affaissement de la pierre de carapace

**ANNEXE 2.** LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE, DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX CONSULTÉS

- Centre d'expertise hydrique du Québec;
- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction de l'aménagement de la faune de la Côte Nord.

**ANNEXE 3. CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET**

<b>Date</b>	<b>Événement</b>
24-07-2006	Réunion du MDDEP avec la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada, la Ville de Baie-Comeau, le Groupe-Conseil TDA et les Consultants Ropars inc.
28-07-2006	Consultation des experts sur la justification et la nature des travaux
31-07-2006	Réception de la demande officielle de soustraction à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP
02-08-2006	Fin de la consultation et réception des commentaires des experts